

Annexe 1

Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement

Ce document fait office de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement telle que prévue par l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 JUILLET 2002 portant exécution du décret du 11 mars 1999 organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement dans la région wallonne.

1. Demandeur

- Nom :
- Prénom :
- Qualité :
- Domicile :
- Numéro de téléphone :
- Numéro de télécopie :
- Date de la demande :
- Adresse du chantier :

2. Présentation du projet

Pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions prévus en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (superficie, dimensions, etc.).

- Mention des divers travaux s'y attachant (déboisement, excavation, remblayage, etc...) ;

.....
.....
.....
.....
.....

- Mention des modalités d'opération ou d'exploitation (procédés de fabrication, ateliers, stockage,...) ;

.....
.....
.....
.....
.....

Joindre tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (croquis, vue en coupe, etc.).

3. Situation existante de droit en aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine

- Indiquer en surimpression sur le plan de secteur la destination et/ou périmètre du terrain ;
..... ;
- Indiquer la destination du terrain au plan communal d'aménagement (PCA) ;
.....
- Le terrain est-il situé :
 - dans un lotissement non périmé? OUI - NON
 - dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde? OUI - NON
 - à proximité d'un centre ancien protégé, d'un bien immobilier classé, d'un site archéologique? OUI - NON
 - dans un périmètre protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de ,la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000 OUI - NON
 - à proximité d'un périmètre protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 ,relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000 OUI - NON

4. Description du site avant la mise en œuvre du projet

- Relief du sol et pente du terrain naturel :
- Nature du sol :
- Occupation du sol autre que les constructions existantes (friche, terrain vague, jardin, culture, prairie, forêt, lande, fagnes, zone humide...) :.....
- Présence de nappes phréatiques, de points de captage : OUI - NON
- Direction et points de rejets d'eau dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement :
- Cours d'eau, étangs, sources, captages éventuels : OUI - NON
- Evaluation sommaire de la qualité biologique du site :
- Evaluation sommaire de la qualité du site Natura 2000, des réserves naturelles ou forestières :
- Raccordement à une voirie équipée (route, égout, eau, électricité, gaz naturel,..) :
- Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde? OUI - NON
- Présence d'un site archéologique? OUI - NON
- Présence d'un site Natura 2000, réserves naturelles ou réserves forestières ? OUI - NON

5. Effets du projet sur l'environnement.

- a) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets de gaz, de vapeur d'eau, de poussières ou d'aérosols ?
- -dans l'atmosphère: OUI - NON
 - -indiquez en :
 - la nature :
 - le débit :
- b) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets liquides?
- dans les eaux de surface : OUI - NON
 - dans les égouts : OUI - NON
 - sur ou dans le sol : OUI - NON
 - -indiquez en
 - la nature (eaux de refroidissement, industrielles, pluviales, boues,...) :
 - le débit ou la quantité :
- Un plan indiquant le(s) point(s) de déversement dans les égouts ou dans les cours d'eau doit être joint au dossier.*
- c) Le projet supposera-t-il des captages ?
- en eau de surface:
 - lieu :
 - quantité :
 - en eaux souterraines :
 - dénomination du point de captage :
 - quantité :
- d) Description de la nature, de la quantité, du mode d'élimination et/ ou de transport choisis pour les sous-produits et déchets produits par le projet envisagé :
- e) Le projet pourra-t-il provoquer des nuisances sonores pour le voisinage? OUI - NON
- de quel type :
 - de façon permanente ou épisodique :

7. Mesures prises en vue d'éviter ou de réduire les effets négatifs de l'environnement -les rejets dans l'atmosphère;

- les rejets dans les eaux :
- les déchets de production :
- les odeurs :
- le bruit :
- la circulation :
- l'impact sur le patrimoine naturel :
- l'impact paysager :

Lu et approuvé par le maître de l'ouvrage à le

Signature(s) :